

Journée internationale de solidarité avec le processus de paix
Journée du prisonnier politique : salutations fraternelles aux prisonnières et prisonniers politiques détenus dans les prisons colombiennes et à l'extérieur.

15 octobre 2013

Réseau international de solidarité avec les prisonnières et prisonniers politiques colombiens- INSPP

Le Réseau international de solidarité avec les prisonnières et prisonniers politiques colombiens- INSPP

lance un appel aux communautés nationale et internationale à démontrer leur solidarité, le 15 octobre prochain, envers le **processus de paix** qui se déroule présentement à La Havane, Cuba, entre les FARC-EP et le gouvernement colombien. Il vous exhorte aussi à vous solidariser avec les prisonnières et prisonniers politiques qui représentent l'une des conséquences du conflit armé et sont victimes du terrorisme d'état.

Le processus de paix avance au milieu de maintes difficultés provenant surtout de l'arrogance et de l'entêtement de l'état en ce qui à trait aux normes juridiques et à la participation politique au processus, ainsi que du manque de volonté politique concernant les réformes et changements structurels requis pour commencer à résoudre les causes qui sont à l'origine du conflit.

C'est ainsi que le gouvernement essaye d'imposer le **cadre juridique et le référendum** menant à la paix, en tant que mécanisme de justice transitoire et d'entérinement des accords, ignorant ainsi que sa contrepartie, en tant que force belligérante, délibère au même niveau que lui à la table des négociations. Le gouvernement minimise de façon immédiate et pragmatique le projet complexe de construction de la paix par le biais de l'attribution et de la soumission des forces insurgées.

À la fois le **cadre juridique de la paix**, dans les termes proposés, et la loi sur le **référendum** ont été écartés par la partie insurgée, puisqu'ils ont été imposés unilatéralement. D'après la vision des FARC-EP et l'opinion d'experts internationaux, une fois entérinée la fin du conflit, la validation des accords de paix doit être non seulement concertée par les parties, mais aussi par le pays tout entier, à travers une **assemblée constituante nationale**.

L'absence de Simon Trinidad comme délégué officiel des FARC-EP à la table des négociations et le refus de la part de l'état d'accepter une trêve bilatérale dans le cadre du dialogue illustrent clairement les conditions inamovibles imposées par le gouvernement Santos et l'impérialisme américain.

Le processus avance en présence de deux éléments qui doivent être soulignés : 1) D'une part, la mobilisation massive de tous les secteurs populaires en faveur de leurs revendications concrètes : pour les droits de la personne, contre la mise en place du modèle néolibéral et particulièrement, contre les effets néfastes des traités de libre échange, des minières multinationales, de l'expansion de l'industrie des biocarburants; pour la souveraineté et le développement du secteur agricole et rural. 2) La répression brutale comme réaction de l'état et de ses organes de sécurité, y compris l'armée et l'escouade mobile antiémeutes de la police (ESMAD en espagnol), aux justes demandes des paysans et travailleurs.

En un mot, cet appel à la solidarité envers le processus de paix est un appel à la solidarité avec le peuple colombien, pour une paix stable et durable, à laquelle nous aspirons tous.

L'INSPP appuie le processus de paix et demeure solidaire du peuple colombien dans sa juste lutte pour ses revendications et ses droits.

Solidarité avec les prisonnières et prisonniers politiques!
Mettons-y du nôtre pour la paix!

Dans la rue, le 15 octobre!

www.inspp.org

Le conflit armé, politique et social en Colombie a finalement été reconnu, après que les classes dominantes et l'« establishment » aient refusé de le reconnaître officiellement pendant des décennies.

Aujourd'hui, les FARC-EP, en tant qu'organisations politico-militaires de masses et forces belligérantes ayant pris les armes contre l'état, se sentent d'égal à égal avec le gouvernement et engagées par un accord initial et par l'élaboration d'un ordre du jour en six points, contenus dans **l'accord général visant à mettre fin au conflit et à construire une paix stable et durable**. Afin de rafraîchir votre mémoire, les six points en question sont : 1) La politique de développement agricole intégral; 2) La participation politique; 3) La fin du conflit; 4) La solution du problème des drogues illicites; 5) Les victimes; 6) La mise en pratique, vérification et approbation des accords.

D'après le gouvernement, **le cadre juridique pour la paix** (un projet de loi présenté par le gouvernement Santos et approuvé par le congrès de Colombie le 22 juin 2012 et par la cour constitutionnelle en août dernier) offrirait un genre d'amnistie et aiderait à la réintégration des membres des FARC-EP à la légalité. Cependant, cette initiative constitue en réalité une imposition unilatérale de la part du gouvernement, promue de façon arrogante et dominante, en dehors de la table de négociations, en plein conflit armé, avant la signature d'un accord final, et sans tenir compte de la position des forces insurgées et du pays.

D'autre part, le projet de loi sur le référendum, présenté au congrès de façon unilatérale par Juan Manuel Santos en août dernier, sans en avoir discuté au préalable avec ses contreparties à la table de négociations de La Havane, constitue, selon les déclarations des insurgés, une grave violation de **l'accord général visant à mettre fin au conflit et à construire une paix stable et durable**, signé par les parties en août 2012.

L'INSPP appuie le processus de paix et demeure solidaire du peuple colombien dans sa juste lutte pour ses revendications et ses droits.

Solidarité avec les prisonnières et prisonniers politiques!
Mettons-y du nôtre pour la paix!

Dans la rue, le 15 octobre!

www.inspp.org